

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

DECRET N° 37/54 DU 12/2/87,  
portant nomination de Monsieur NZIMBOU-  
KAYI Clément en qualité de Directeur des  
Prestations à la Caisse Nationale de Sécurité  
Sociale.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 2 Décembre 1984, portant ratification de  
l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 004/86 du 25 Février 1986, instituant le Code de la  
Sécurité Sociale en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Pre-  
mier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur NZIMBOU-KAYI (Clément), Inspecteur de Sécurité Sociale,  
est nommé Directeur des Prestations à la Caisse Nationale de Sécurité So-  
ciale.

Article 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au  
présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

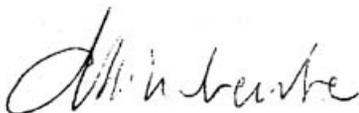
Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1987

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de la  
Sécurité Sociale, et de la  
Justice, Garde des Sceaux,



Ange Edouard PONGUI.-



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

